

## PLU – PLAN DE ZONAGE

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

### I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7<sup>ème</sup> arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU de Paris est découpé en 4 zones : **N** (Zone Naturelle et forestière), **UG** (Zone Urbaine Générale), **UGSU** (Zone Urbaine de Grands Services Urbains) et **UV** (Zone Urbaine Verte). Ce découpage fait l'objet du **Plan de Zonage**, au 1/25 000<sup>ème</sup>, qui figure dans l'Atlas Général du PLU.

Les projets de construction ou d'aménagement susceptibles d'être mis en œuvre dans chacune de ces zones doivent se conformer à des dispositions spécifiques consignées dans le *Règlement* du PLU.

La justification de la définition des zones et celle de leur délimitation sont exposées dans le *Rapport de présentation* de la révision générale de 2006, dans sa partie « Explication des choix retenus et justification des règles » (page 12).

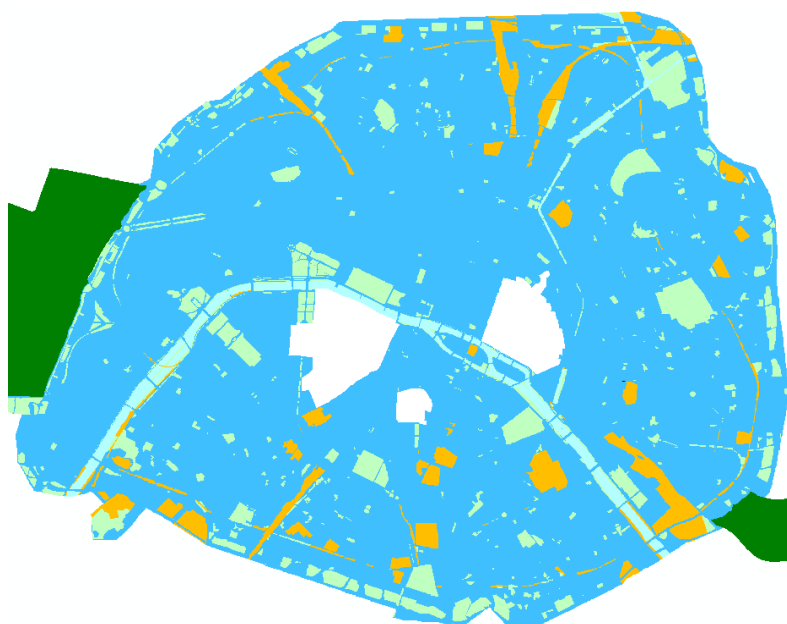
Ces documents, ainsi que l'ensemble du PLU, sont consultables sous forme de fichiers PDF ici :

[www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)

**Le lot de données décrit par cette fiche contient l'emprise de chaque zone du PLU, et des 3 territoires hors PLU** (les deux secteurs sauvegardés et le domaine du Sénat). L'ensemble de ces surfaces forme donc une partition complète du territoire parisien.

Pour faciliter la cartographie, la **Seine** et les **Canaux** font l'objet d'emprises spécifiques, même si d'un point de vue purement réglementaire, ces espaces font partie de la zone UV, à l'exception de l'emprise de la plupart des ponts et passerelles, inclus dans la zone UG.

Enfin, les zones sont découpées à chaque limite d'arrondissement.



Carte utilisant l'attribut ZONE\_CARTO

## II. Modèle de données

### Données surfaciques.

#### Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
ZONE	Nom de la zone	Texte	UG : Zone urbaine Générale UV : Zone urbaine Verte UGSU : Zone urbaine des Grands Services Urbains N : Zone Naturelle PSMV7 : Secteur Sauvegardé du 7 <sup>ème</sup> arrdt PSMVM : Secteur Sauvegardé du Marais SENAT : Domaine du Sénat
ZONE_CARTO	Nom de la zone à utiliser pour la cartographie	Texte	Comme ZONE avec en plus la valeur EAU qui permet de représenter la Seine et les Canaux dans une couleur différente.
NUMARDT	Numéro d'arrondissement	Entier	1 à 20

## III. Métadonnées :

**Source** : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

**Unité** : degrés décimaux.

**Système de coordonnées** : WGS 84

**Actualité** : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, laquelle a été approuvée par le Conseil de Paris les 8, 9 et 10 février 2022.

**Restriction d'utilisation** : Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan de zonage du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup>. Seul ce plan de zonage, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris ([www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

**Contact** : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [paris-geoportail-urbanisme@paris.fr](mailto:paris-geoportail-urbanisme@paris.fr)